



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Pour diffusion immédiate

COMMUNIQUÉ

Agrandissement du lieu d'enfouissement de Ste-Sophie: Le BAPE presse la CMM à agir

Montréal, le 8 mai 2009 - Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), accueille favorablement le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique (LET) à Sainte-Sophie par la compagnie Waste Management.

Le BAPE concède à la compagnie un tonnage annuel de 1,25 millions de tonnes métriques de matières résiduelles pour une durée de cinq ans, au lieu des 25 demandés par la compagnie. Pour les cinq années suivantes, la commission du BAPE estime que des ajustements à la baisse des quantités de matières résiduelles destinées à l'enfouissement au LET de Sainte-Sophie seraient requis. Surtout, la commission souligne la lenteur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans la mise en oeuvre de moyens adéquats visant la réduction de l'enfouissement des matières résiduelles qui *a porté sérieusement préjudice à l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.*

« Il est aussi intéressant de noter que le BAPE indique qu'il existe un écart entre les intentions avancées par la CMM et les résultats qu'elle a obtenus jusqu'à maintenant. De plus, le rapport dit textuellement que *malgré la volonté maintes fois exprimée par la CMM d'obtenir des performances convaincantes et de développer des solutions viables, la commission ne constate que le report de ses échéances.* » précise Claude Messier, administrateur du FCQGED.

« Pour une fois, le BAPE établit clairement un lien entre le retard de la CMM à appliquer des mesures proactives pour réduire sa dépendance à l'enfouissement et l'existence de mégasites d'élimination de matières résiduelles dénoncée par tous. » soutient Louis Charest, président de l'organisme.

« La commission estime également qu'il faut éviter que le projet de LET réponde principalement à une doctrine simple de libre marché. C'est encourageant de lire de telle chose; on progresse! » conclut Louis Charest.

-30-

Pour information : M. Karel Ménard, (514) 396-2686